



Démission après 17ans

Par dadaf

Bonsoir,

Je souhaite démissionner, j'ai été embauché avec un mois d'essais. Mon coefficient a augmenté en 17 ans.

Maintenant, j'ai un préavis de deux mois.

Puis-je démissionner avec le préavis d'un mois comme inscrit sur mon contrat de travail?

Merci

Par florian15

Bonjour,

Ce contrat de travail initial a probablement fait l'objet d'avenants (lettres) le modifiant, dès lors non, vous ne pouvez soumettre votre démission avec seulement un préavis d'un mois.

Toutefois, rien ne vous empêche de négocier la réduction de votre durée de préavis avec votre employeur ; un salarié démissionnaire n'est pas très positif pour une entreprise.